Produits chimiques énumérés. Les produits chimiques énumérés dans les tableaux de la CAC doivent être déclarés et pourraient être vérifiés. Il existe trois tableaux.

Le tableau 1 comprend les produits chimiques qui ont été mis au point, fabriqués, stockés ou utilisés comme armes chimiques ou qui sont des précurseurs d'armes chimiques. Ces produits, qui sont les plus toxiques, n'ont guère d'utilisations industrielles.

Le tableau 2 comporte deux listes : la première vise les produits chimiques toxiques qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs de la CAC mais qui ne sont pas utilisés uniquement pour la production d'armes chimiques; la seconde énumère les produits chimiques qui peuvent être des précurseurs d'armes chimiques.

Au tableau 3 figurent les produits chimiques « à double usage », c'est-à-dire ceux qui peuvent être utilisés comme armes chimiques ou sont des précurseurs des armes chimiques, mais sont néanmoins produits et utilisés en grande quantité à des fins autres militaires.

- Responsabilité civile. Action engagée pour assurer l'exercice, la réparation ou la protection de droits privés. En cas d'accident nucléaire, la responsabilité civile porte sur les dommages causés par l'accident. Au Canada, cette question relève de la Loi sur la responsabilité nucléaire.
- Sarcophage de Tchernobyl. Capsule temporaire construite par l'ex-Union soviétique autour du réacteur no 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl pour retenir les émissions radioactives. On cherche présentement une solution permanente à ce problème de rétention avec l'aide de la communauté internationale.
- Saxitoxine. Biotoxine produite par un mollusque marin, utilisée en quantités infimes pour diagnostiquer l'intoxication paralysante par les mollusques. Elle ne peut actuellement être produite par synthèse en laboratoire.
- SSI. Le Système de surveillance international est un réseau mondial de 321 capteurs pour la détection et la localisation d'essais nucléaires exécutés en contravention du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- UFE. Uranium fortement enrichi. Voir « enrichissement ».
- UPE. Uranium peu enrichi. Voir « enrichissement ».
- Vérification. Les mesures de vérification, telles la surveillance sur les lieux et les inspections systématiques et par mise en demeure, ont pour but de contrôler la conformité aux dispositions des accords internationaux de désarmement et de non-prolifération. Les inspections sur place font partie intégrante du régime de vérification de la CAC et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.